

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Espace Jardin de Madame-84580 OPPEDE

04.90.76.97.98/06.65.21.63.85

ardisson.sophie.mairie-oppede@wanadoo.fr



7H30 - 8H40 ET 16H30 - 18H30

NOM	PRENOM
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
TELEPHONE	CLASSE FREQUENTEE
ADRESSE MAIL	

	PARENT 1	PARENT 2
NOM		
PRENOM		
TELEPHONE PROFESSIONNEL		
TELEPHONE PORTABLE		
INDIQUER SVP LE RÉGIME DONT DÉPEND VOTRE ENFANT (CAF-MSA-ARMÉE-SCNF.....) et le numéro d'allocataire correspondant + FOURNIR ATTESTATION QUOTIENT FAMILIAL		

CONTRE-INDICATIONS/ALLERGIES

J'atteste que mon enfant est vacciné pour le DTPolio et qu'il est assuré

NOM DU MEDECIN TRAITANT et TELEPHONE

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (numéros de téléphone)

PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER VOTRE ENFANT :

Nous, soussignés,....., autorisons la municipalité à prendre notre enfant en photographie, et à les utiliser pour ses éventuelles publications (calendrier, Oppédois, vœux de Monsieur le Maire, site internet...). Nos avons lu et conservons le règlement intérieur.

DATE ET SIGNATURES DES PARENTS

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Espace Jardin de Madame-84580 OPPEDE

04.90.76.97.98/06.65.21.63.85

ardisson.sophie.mairie-oppede@wanadoo.fr



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

HORAIRES : 7h30-8h40 et 16h40-18h30

Les horaires prennent en compte le temps de trajet jusqu'aux écoles ; nous vous remercions de les respecter. Nous vous prions également d'arriver avant la fermeture (c-à-d, avant 18h30)

Pour raisons de sécurité, nous vous demandons de récupérer vos enfants à l'accueil le soir ; aucun enfant ne sera laissé à sa famille sur le trajet ; et le matin, aucun enfant ne sera pris sur le trajet.

INSCRIPTIONS

La restitution de la fiche d'inscription enclenche l'accès au Portai-Familles ARG et permet l'inscription par les familles. L'inscription au service doit être faite au préalable. Seuls les enfants inscrits par ce biais seront pris en charge le soir.

Les familles doivent signaler toutes les informations importantes concernant leur enfant.

RÈGLES DE VIE

Des règles de vie, indispensables à la vie en communauté sont mises en place au sein de l'Accueil (comme au centre de loisirs).

Les enfants les intègrent au fur et à mesure qu'ils fréquentent les lieux.

GOÛTER

Les familles doivent fournir un goûter à leur enfant, si elles souhaitent que leur enfant goûte.

Les enfants ont pour règle de ne pas partager ni échanger leur goûter car certains inscrits présentent des allergies alimentaires.

Les familles dont les enfants présentant des allergies alimentaires doivent fournir, à l'inscription, une copie du PAI fourni à l'école et les traitements relatifs à ce PAI.

ACTIVITÉS

Des activités seront mises en place de 16h45 à 17h30 chaque soir. Il est préférable de venir récupérer vos enfants après 17h30.

Les enfants auront à leur disposition des jeux de société, des jeux de dînette, légos...etc, qu'ils devront ranger avant de partir.

DÉPART DES ENFANTS LE SOIR

Seules les personnes notifiées sur la fiche seront autorisées à récupérer les enfants ; il leur sera demandé une pièce d'identité la première fois qu'elles se présenteront.

Les remplaçants vous demanderont une pièce d'identité s'ils ne vous connaissent pas ; merci de leur présenter.

Les enfants ne seront pas autorisés à rentrer seuls chez eux.

HYGIÈNE

L'accès à l'Accueil de Loisirs est interdit aux personnes ne respectant pas les règles d'hygiène élémentaires (accompagnateurs et enfants), portant des signes caractéristiques de maladies contagieuses, ou se présentant en état d'ébriété.

Aucun animal n'est accepté dans l'enceinte de l'Accueil de Loisirs (intérieur et extérieur des bâtiments), même tenu en laisse.

Conformément à la loi, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'Accueil de Loisirs.

DISCIPLINE GÉNÉRALE ET EXCLUSION

La direction de l'Accueil Périscolaire se réserve le droit d'exclure un enfant qui ne respecte pas les règles de vie relative à la vie en communauté et dont le comportement met en danger la sécurité morale et physique des autres enfants fréquentant l'Accueil Périscolaire..

En ce qui concerne les problèmes de discipline, l'enfant sera prévenu, ainsi que ses parents.

Selon la gravité du comportement de l'enfant, l'exclusion sera sans appel.

Dans le cadre de la discipline, il s'agit de respect des règles de vie ; de respect des autres enfants fréquentant le centre et des adultes intervenant au sein du centre.

Dans le cas d'exclusion sans avertissement, il peut s'agir de blessures graves et délibérées envers un autre enfant (violence avérée) ; d'agression physique envers un autre enfant ; de comportement violent ; d'insultes répétées...envers un autre enfant ou envers les adultes intervenant au sein du centre de loisirs.

Dans le cadre d'une exclusion relative à des violences physiques ou verbales graves, la direction se doit d'en référer à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et, le cas échéant, à la Protection Maternelle Infantile.

L'enfant exclu sera réintégré selon les conditions mises en place par la direction et la famille de celui-ci.

FACTURATION

Depuis le 04 Novembre 2019, les inscriptions et règlements (à l'avance) se font sur le portail internet <https://oppede.argfamille.fr>.

Les factures APS sont émises en début de mois suivant les présences effectives (pour les inscriptions non enregistrées sur ce portail).

La commune se réserve le droit de refuser les enfants dont les familles n'ont pas réglé leur facture.

Le prix, fixé par délibération du 8 Novembre 2001, est de :

-0.80 € pour l'accueil du matin et 1.60 € ou 2€ selon le QF pour l'accueil du soir.